

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1121

Artikel: Désendettement : l'heure de vérité
Autor: Pellet, Thierry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉSENDETTEMENT

L'heure de vérité

Thierry Pellet

secrétaire permanent de la Déclaration de Berne

La pétition «Le désendettement, une question de survie» a été lancée en 1989 par des organisations de développement, des milieux d'Eglise, des syndicats et des partis politiques. Elle a réuni rapidement 250 000 signatures et s'est concrétisée par un Message du Conseil fédéral dans la perspective des célébrations du 700^e. Accepté très largement par le Parlement en mars 1991, ce texte ouvre deux lignes de crédit distinctes, l'une de 400 millions de francs pour des opérations de désendettement et l'autre de 300 millions pour des mesures en faveur de l'environnement.

Si l'objectif principal de la pétition et du Message est une réduction de la créance suisse vis-à-vis des pays en voie de développement les plus pauvres, son originalité réside dans le concept de désendettement créatif: convertir une partie de la dette en projets de développement, en demandant au pays bénéficiaire de créer un fonds de contrepartie en monnaie locale afin de financer ces projets.

Les banques ne marchent pas

Aujourd'hui, la Confédération termine une première étape du désendettement puisque la majeure partie des créances suisses négociables a été rachetée. Ce sont ainsi 124 millions de francs au total qui ont été engagés entre 1991 et 1992 et qui ont permis de racheter 1,1 milliard de francs de créances vis-à-vis de 22 pays pauvres fortement endettés.

Si 64 millions de francs ont servi dans des opérations multilatérales de désen-

dette, les 60 autres millions ont permis d'effectuer des rachats bilatéraux de créances suisses, correspondant mieux à l'esprit de la pétition. Si la quasi-totalité des créances issues de la Garantie contre les risques à l'exportation a pu être rachetée par la Confédération, seule une petite partie de celles détenues par les banques suisses, 2 millions de francs sur un total de 350, a pu être négociée. Ce refus des banques suisses est regrettable face à l'urgence d'entreprendre le désendettement des pays les plus pauvres du tiers monde.

L'année 1993 devrait marquer le début des opérations de remises de dette. Ce sera donc l'occasion de mettre à l'épreuve le désendettement créatif. Car si ce principe est très séduisant, bien des contraintes posent des limites claires à sa mise en pratique et à sa généralisation.

Valeur exploratoire

Parmi les problèmes, relevons la difficulté que peut représenter la mobilisation de liquidités pour un pays pauvre sous programme d'ajustement structurel — une condition pour bénéficier des opérations helvétiques —, où les liquidités sont justement très sévèrement contrôlées. Relevons aussi le problème politique d'atteinte à la souveraineté du pays que posent les exigences conditionnelles de la création d'un fonds. Enfin, il est difficile de trouver dans certains pays, particulièrement des petits Etats africains, des organisations non gouvernementales ayant les capacités administratives et l'indépendance suffisante pour gérer le fonds. Le partenariat de base au Sud, maillon final du concept

de la pétition, est ainsi très délicat à réaliser.

Mais les premières expériences suisses devraient malgré tout se concrétiser cette année. La création d'un fonds de contrepartie en Bolivie devrait aboutir courant avril, alors que des propositions sont encore à l'étude pour le Mali, la Tanzanie, la Zambie, la Guinée-Bissau et les Philippines. La part de la Suisse dans la dette extérieure des pays en voie de développement étant très faible, les opérations suisses ont surtout une valeur exploratoire et permettent d'accumuler une solide expérience dans la réalisation de fonds de contrepartie. Certains pays très endettés peuvent espérer voir d'autres nations entreprendre des démarches similaires, augmentant ainsi l'impact du désendettement.

C'est donc à la manière plus qu'à la quantité qu'il faudra juger les opérations de désendettement de la Confédération, avec la nécessité pour elle d'agir vite, afin qu'elle n'ait pas acquis des créances de pays du tiers monde pour simplement encaisser les intérêts... ■

Le deuxième carton

(ag) La chancellerie de la République et canton de Genève avait prévu initialement sept discours pour marquer la présence de Ruth Dreifuss au parc des Bastions, sept y compris celui de la récipiendaire.

Vu ses attaches à la rue de Lausanne, à l'école de Sécheron, elle devait être saluée par Madeleine Rossi, maire de la Ville de Genève. Mais «la géographie de l'amitié», selon sa formule, fit que la conseillère déposa ses papiers à Carouge. Il fallait donc que le maire de la commune de Carouge saluât aussi son illustre citoyenne. D'où une deuxième édition express du carton où Carouge la savoyarde trouva sa place. Et le maire d'inciter la conseillère «à apporter à Berne l'esprit de Carouge».

Comme Carouge la catholique, avec sa petite communauté juive, fut intégrée sans heurts à la ville de Calvin, la tolérance triompha. La conseillère pouvait s'accrocher à ce thème. Grâce au deuxième carton, l'esprit soufflera à Berne. Mais la République et canton de Genève a du même coup reporté le tiers des frais de réception sur la commune: les deniers du culte de la personne. ■

Gains et licenciements dans les grandes banques

	bénéfice 1992 en mio	effectifs en Suisse	suppression d'emplois prévues
Union de banques suisses	1343	22 431	2243
Société de banque suisse	1006	15 759	1000
Crédit suisse	857	21 000 *	2110 *

* avec Banque populaire suisse

3,2 milliards de bénéfices nets et 5353 suppressions d'emplois programmées.